

Les modes de régulation de la reproduction humaine

Incidences sur la fécondité et la santé

Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Les mutations culturelles en matière de mariage et de sexualité en Afrique sub-saharienne : est-ce le début d'une transition démographique ?

Iman S. NGONDO A PITSHANDENGE

Département de Démographie, Université de Kinshasa, Zaïre

I - Le mariage et la sexualité dans le contexte normatif d'hier

En Afrique, le mariage a toujours été une institution sociale fortement valorisée en tant que creuset indispensable à la reproduction et à la survie du groupe. Aussi, les sociétés africaines traditionnelles ont-elles toujours considéré la *procréation comme l'objectif fondamental* du mariage et ont-elles développé, à cet effet, une philosophie et des attitudes psychologiques tournées vers la promotion et la valorisation de la maternité et de la paternité.

Les études statistiques sur la nuptialité africaine ont souvent constaté la précocité du mariage (surtout féminin) et la rareté du célibat définitif.

La précocité du mariage permettait une utilisation maximale de la vie féconde d'une femme. Très jeune mariée, la fille avait hâte de prouver sa fécondité, objet de l'attente de sa communauté et moyen de sa propre valorisation comme de son intégration à cette même communauté.

Un contrôle social plus ou moins structuré était institué sur la sexualité et sur la fécondité. Citons ainsi, au Zaïre, par exemple, les rites d'initiation chez les Woyo du Bas-Zaïre et chez les Kusu du Maniema et les épreuves de virginité chez les Luba du Kasai.

Le mariage africain remplit une autre fonction : celle d'*instrument d'alliances entre les clans et les groupes* composant la communauté.

Pour garantir la stabilité et la solidité du mariage et pérenniser des alliances nées de celui-ci, nombre de formalités ont été prévues et des normes, objectives et intériorisées, développées.

Pour étudier les nouvelles formes d'unions et leur impact sur le statut de la femme et sur la procréation, il importe de les distinguer des formes traditionnelles.

On se servira à cet effet des critères suivants :

1. **la dot** qui constitue la preuve de la reconnaissance et de l'acceptation communautaires du mariage. Cependant, il est des tribus où la dot n'est pas exigée ou, du moins, pas avant le mariage. Les Bambala du Kwilu conditionnent le versement de la

dot à la preuve de la fécondité du couple. De même, le versement de la dot n'est pas exigé quand la future épouse est enceinte.

2. la **publicité** de l'acte par sa célébration en famille, devant un officier d'état civil ou devant un ministre du culte.

Toutefois, la célébration officielle et/ou religieuse peut intervenir après plusieurs années de cohabitation et même plusieurs naissances. Dans beaucoup de cas, elle intervient juste après versement de la dot. Chez certaines tribus, cette étape se confond avec le versement de la dot au point que, la présentation devant un bureau d'état civil s'avère inutile.

3. l'**unité de résidence** qui suppose, en dehors de tout cas de force majeure, la cohabitation effective et l'accomplissement normal des devoirs conjugaux.

Pour un foyer polygame, la corésidence implique soit que les coépouses disposent de logements dans une même maison, soit qu'elles aient des cases séparées mais regroupées dans l'enceinte d'une même cour maritale.

La séparation de résidence n'aurait aucun effet sur la reproduction, autre que celui imputé à la polygamie en général, chez une épouse régulière d'un mari polygame si ce dernier respecte scrupuleusement l'équité dans la rotation des nuits.

Des règles de conduite ont été édictées régissant chaque étape du processus matrimonial : fiançailles, choix du conjoint, procédure en cas de divorce, lieu et mode de résidence des conjoints, comportement du mari polygame... etc. De ce dernier, par exemple, il est exigé une diplomatie en vue de concilier les humeurs et les intérêts, par nature, conflictuels de ses épouses. Il lui est demandé de faire preuve d'équité dans le traitement, dans les égards et dans l'attention accordés aux différentes femmes. Le respect de la rotation dans le partage des nuits est une condition de la paix du foyer et de la communauté. Le regroupement des cases et la corésidence ont pu faciliter un tel partage.

Traditionnellement, on retrouve deux types dominants de mariages où chacun peut s'engager suivant ses moyens et ses goûts : le *mariage monogame* et le *mariage polygame*.

Aujourd'hui, la volonté individuelle joue un rôle de plus en plus grand dans la décision des jeunes de se marier, dans le choix de leur partenaire, dans la forme de vie matrimoniale, dans le mode de résidence (commune ou séparée), dans la permissivité sur le plan de la sexualité et dans la détermination de leur fécondité.

Le mariage devient plus tardif tandis que s'intensifie le célibat.

La *vie à deux hors mariage*, qu'elle se limite à la continuité des relations intimes ou implique, en outre, une communauté de vie, devient de jour en jour un *phénomène de société* dont témoignent unanimement tous ceux qui font métier d'observer les comportements collectifs et les grands courants de notre époque.

Le lien quasi naturel entre le mariage, le sexe et la procréation tend à s'affaiblir fortement.

Avant de voir par quels mécanismes les diverses transformations culturelles récentes peuvent contribuer effectivement à la baisse de la croissance démographique en Afrique, passons d'abord à l'analyse de quelques exemples.

II - Quelques réalités de notre temps⁽¹⁾

Une série complexe de mutations culturelles naissent autour de la sexualité, du mariage et de la fécondité.

Elles procèdent d'une *démarcation* non seulement face aux valeurs morales et culturelles traditionnelles, mais aussi à l'égard des comportements attendus du fait de l'acculturation avec le monde occidental.

Les changements de comportements concernent, en particulier, la persistance de la polygamie et son adaptation aux conditions nouvelles, le nouveau statut de la femme, la sexualité des adolescentes et l'attitude face aux pratiques contraceptives et ses conséquences.

2.1. *Persistance de la polygamie*

L'étude démographique de l'Ouest du Zaïre (Edoza) a fait ressortir en 1975-1976 une *recrudescence de la polygamie dans les milieux ruraux* du Zaïre, observée également par Sala-Diakanda en 1980.

Et contrairement à la thèse classique qui attribue la polygamie aux hommes d'un certain âge, on observe qu'aujourd'hui, elle concerne également des personnes relativement jeunes, pour autant qu'elles aient un statut socio-économique élevé (Ngondo a Pitshandenge, 1980).

Ces résultats sont pour le moins étonnants au regard de la rigueur des lois coloniales qui interdisaient la polygamie (Ngondo a Pitshandenge, 1988) et des études ayant annoncé avec certitude son déclin dans le contexte zaïrois (A. Romaniuk, 1964).

Autre constatation surprenante, la *présence des femmes instruites* parmi les «deuxièmes» femmes des maris polygames est remarquable. A. Agounke (1991) donne un début d'explication lorsqu'elle écrit :

« Il n'est pas rare aujourd'hui que les femmes dont l'entrée en union a été retardée par la scolarité, l'apprentissage d'un métier ou simplement par la volonté de s'assurer au préalable une autonomie financière se retrouvent dans une sorte d'impasse dans la suite. Il peut s'avérer difficile de conclure des unions. Les hommes de la même génération sont souvent "pris" par les femmes de générations plus jeunes. Les femmes dans ces cas n'ont d'autres choix, si elles veulent se marier que d'accepter d'être en union polygame avec des partenaires plus âgés qu'elles et rarement célibataires ».

⁽¹⁾ Cette partie de la Communication reprend quelques unes des grandes idées que nous avons développées dans l'article « Nouveaux vécus du mariage et de la sexualité à Kinshasa » soumis pour publication au Cahier des sciences familiales et sexologiques de l'Institut d'Etude de la Famille et de la Sexualité à Louvain-la-Neuve (Belgique).

Mais quoi qu'il en soit, cette présence signifie que la colonisation et le christianisme n'ont pas provoqué un changement durable des mentalités à l'égard de la polygamie.

Une étude plus récente fait même apparaître que la *polygamie et les unions de fait, jusque-là caractéristiques du milieu rural, ont atteint plusieurs grandes villes du Zaïre.*

En effet, alors qu'en 1955-1957, elle ne concernait que 2 % des hommes et 5 % des femmes du milieu urbain, la polygamie touche 11 % des hommes et 20 % des femmes en 1986-1987.

Il faut voir là, une tendance à la « ruralisation des comportements urbains » : la polygamie étant une pratique plus courante dans les villes de services, c'est-à-dire, dans les villes où la femme, par un travail agricole ou par son petit commerce, apporte une contribution appréciable au budget du ménage.

L'intrusion de la polygamie dans le milieu urbain est à considérer comme un *fait révolutionnaire* puisqu'elle se développe malgré l'hostilité structurelle de l'environnement urbain (difficultés de logement, discrimination sur le plan légal, respectabilité attachée à la monogamie, interdiction de ce mode d'union par les religions judéo-chrétiennes...).

2.2. Adaptation de la polygamie aux conditions de vie nouvelles

La polygamie d'aujourd'hui que D. W. Karanja (1988) qualifie de « *polygamie privée* », pour la distinguer de sa forme traditionnelle d'un mariage socialement et notoirement reconnu, constitue une *forme dénaturée* de la pratique. Par son *caractère quasi clandestin et officieux*, elle permet à l'homme moderne de jouir extérieurement de la respectabilité de la monogamie (conformité avec les croyances religieuses et avec le profil d'un homme civilisé notamment), de répondre à l'image sociologique actuelle d'un homme comblé et riche (capacité à se faire aimer par plusieurs femmes, à les maintenir sous son autorité et sous sa dépendance, à les entretenir et à extérioriser à travers elles sa réussite matérielle) tout en tirant profit de la polygamie sur le plan de la satisfaction psychologique et sexuelle.

Vu sous l'angle de l'homme, ce mode de « polygamie » constitue en même temps une réponse adaptée aux conditions économiques du moment où il est difficile d'assurer l'entretien régulier d'un ménage à plusieurs épouses.

Analysant les formes de mariages en Afrique de l'Ouest, A. Agounke (1991) note l'émergence de ce « *nouveau vécu du mariage dans les villes* » qui conduit notamment à la « *valorisation du statut de "maîtresse", "deuxième bureau", ou "ambassade"* », un statut naguère jugé dégradant.

De nos jours, même sortie de grandes écoles, l'intellectuelle africaine n'abhorre plus de vivre en union polygamique afin de s'aménager un espace de relation privilégiée.

La maîtresse d'un homme nanti jouira souvent d'une indépendance financière et d'une autonomie ignorées par les autres femmes et qui lui confèrent une position sociale et économique enviable.

A côté des considérations d'ordre économique ou de prestige (villas, voitures, bijoux, habits, voyages, etc.), il y a lieu de citer, parmi les raisons poussant à l'acceptation de l'état de «deuxième bureau», la *recherche du mariage* qui reste un objectif absolu pour toute femme.

«Une vie matrimoniale quelconque vaut mieux que toute absence de mariage» (Karanja, D.W. 1988).

Pour certaines, ce statut est perçu comme une *situation d'attente* avant une promotion éventuelle. La femme «deuxième bureau», surtout lorsqu'elle est consciente de certaines turbulences dans le ménage de son «conjoint», s'efforcera toujours d'être un havre de paix pour son «conjoint», pour la famille de ce dernier et pour ses amis dans l'espoir secret de succéder à l'épouse légitime, en cas de divorce.

Parmi les adaptations caractéristiques du nouveau vécu de la polygamie, il nous faut citer la *possibilité de la séparation de résidence* dont Th. Locoh (1986) fait état dans ses recherches sur la ville de Lomé et qui impose un autre type de vie conjugale.

La distance séparant la résidence de deux partenaires peut aller de quelques rues à plusieurs dizaines de kilomètres à l'intérieur de la ville comme au-delà de celle-ci.

La séparation de résidence, justifiée par des contraintes professionnelles, culturelles ou de convenance, nécessite de la part du partenaire une certaine aisance matérielle lui permettant d'incessants déplacements. Par voie de conséquence, ce nouveau vécu du mariage revêt un caractère sélectif.

D'autre part, dans la ville de Kinshasa, certaines maîtresses patentées peuvent, paradoxalement, ne pas avoir de logement, de sorte que, le seul lieu d'intimité reste une chambre d'hôtel ou le logement d'un ami.

Ne bénéficiant ainsi que de relations sexuelles épisodiques, et, par ailleurs, en compétition avec d'autres coépouses, la femme en position de «deuxième bureau» ne saurait prétendre à une grande progéniture.

2.3. Nouveau statut de la femme

Plusieurs études effectuées en Afrique (J. Nanitelamio et Ph. Antoine, 1988, Ch. Oppong et K. Abu, 1986 ; Ch. Oppong, 1991 ; D.W. Karanja, 1988) notent des changements importants dans le statut et le rôle de la femme ainsi que dans les structures familiales.

Aux termes des recherches précitées, l'*éducation* et l'*urbanisation* s'avèrent être, en Afrique, deux facteurs d'émancipation de la femme et de différenciation pour l'âge au mariage, l'âge à la première maternité, la pratique contraceptive et le désir d'enfant.

Le désir d'avoir beaucoup d'enfants devient de plus en plus inconciliable avec le statut de la femme émancipée. Les femmes scolarisées, chefs de ménage, exerçant des *activités économiques*, et/ou résidant en ville se singularisent par un *âge au mariage plus élevé et une moindre fécondité*.

Le renforcement du rôle de la femme dans la famille par le pouvoir économique, l'isolement progressif de la relation conjugale, la plus grande liberté dans le choix du conjoint finissent par individualiser le couple, par rendre la femme plus autonome et ainsi, plus responsable de sa procréation.

Et contrairement à la thèse de Ch. Oppong (1991) qui voit dans la plus grande autonomie des conjoints et dans l'absence d'interférences familiales deux éléments de *stabilité du ménage*, A. Agounke se fonde justement sur ces mêmes arguments pour laisser craindre, plutôt, *l'instabilité des unions*.

Dans cette dernière hypothèse, et comme pour toute mobilité matrimoniale, l'influence sur la fécondité est liée à la fréquence des périodes de non exposition au risque de concevoir.

2.4. *Sexualité des adolescentes*

Les conclusions d'une étude conduite en 1987 dans la zone urbaine de Ngaba, ville de Kinshasa, au Zaïre, (Ngondo a Pitshandenge, 1988) résument les grandes lignes des nouveaux comportements dans le domaine de la sexualité des adolescents.

1. «Les questions ayant trait à la sexualité sont à présent exposées et débattues sans honte aucune par les garçons comme par les filles»... «Les relations sexuelles entre adolescents sont, non seulement, fréquentes mais considérées comme chose normale»... «Les adolescents sans expérience sexuelle passent aux yeux de leurs collègues pour des personnes attardées».

2. Dans le quartier touché par l'étude, «un ménage sur six renferme au moins une fille-mère». Beaucoup de ces mères célibataires se déclarent «deuxième bureau» ou «deuxième femme» d'un mari résidant dans un des quartiers de la zone de Ngaba, dans une autre zone de la ville de Kinshasa ou même hors de cette ville. «Le statut de "deuxième bureau" ou de "deuxième femme" est nettement plus prisé que celui de femme célibataire»...

«Même lorsqu'elles sont à charge de leurs parents, il n'est pas rare que ces filles-mères aient plus d'un enfant». Il existe un laissez-faire certain de la part des parents à l'égard de leur fille, même mineure, lorsque celle-ci a déjà un enfant. L'opinion qui prévaut à ce sujet est que «la fille est suffisamment grande» pour ne plus être surveillée.

3. Cette étude a montré que le «*mariage forcé*», malheureusement très précaire, est devenu l'issue aisée d'un certain nombre de grossesses des adolescentes. Ce fait, qui est aussi à la base de l'abandon scolaire, témoigne d'une connaissance et d'une pratique contraceptives insuffisantes et d'une désapprobation somme toute encore présente de l'illégitimité.

4. «Pour mieux abuser des adolescentes, les hommes se présentent le plus souvent comme célibataires, divorcés, veufs ou mariés mais en instance de divorcer». Par de fallacieuses promesses de mariage, beaucoup exploitent ainsi la tendance des jeunes filles, surtout lorsqu'elles prennent de l'âge, à vouloir trouver dans le mariage la solution à leurs difficultés scolaires éventuelles ou à négliger la poursuite de leur propre formation dès que s'offre une possibilité de profiter, en tant qu'épouse ou maîtresse, des privilèges détenus par certains hommes.

Nous citerons à titre d'illustration ce slogan devenu célèbre dans les universités et instituts supérieurs du Zaïre : à savoir, le «*choc, chic et cheikh*». Dans le langage étudiantin, cette trilogie forme la constellation amoureuse de toute *fillette à la page*. On désigne ainsi respectivement par *choc*, le copain à qui l'étudiante voue un amour

romantique durant le séjour à l'université et qui est aussi qualifié de « fiancé académique », par *chic*, le véritable fiancé, un homme considéré pour ses qualités (la beauté, l'intelligence et la situation matérielle) comme futur père de ses enfants, et par *cheikh*, le généreux financier que l'étudiante feint d'aimer pour mieux l'escroquer.

C'est la même réalité que D.W. Karanja a voulu rendre dans ces propos :

«...women undergraduates, young professionals, secretaries, and the like, do not find it indelicate to attach themselves to men of means while they wait for the 'right' man to come along» (Karanja D.W., 1988).

Dès lors que l'on tient à tout prix à s'attacher le *choc*, le *chic* et le *cheikh*, les risques de grossesses non désirées ne peuvent qu'augmenter.

2.5. Attitude face aux pratiques contraceptives et ses conséquences

La permissivité sexuelle a d'autant plus de conséquences qu'elle intervient dans un contexte où d'une part, il y a allongement de l'intervalle entre l'âge où la fille acquiert sa maturité physiologique et celui où la scolarisation lui permet une maturité sociologique et, de l'autre, manque d'information des jeunes au sujet de la reproduction.

A l'appui de cette dernière thèse, réfèrons-nous aux résultats d'une recherche menée en 1984 auprès de 300 étudiants de premier cycle menée à l'Université de Kinshasa, des deux sexes, âgés de 18 à 30 ans, et célibataires dans leur majorité (Kabongo Lumu, 1986). Il est ressorti que « 84 % des étudiants interrogés estimaient de peu d'importance la virginité féminine au mariage ; 95 % ont répondu qu'il était souhaitable, voire normal, d'avoir des rapports sexuels avec son (ou sa) fiancé(e). Pour 90 % des répondants, il était anormal qu'une personne de leur âge n'ait jamais vécu une expérience sexuelle ».

Par ailleurs, « si 89 % des étudiants ont déclaré connaître au moins « une méthode contraceptive moderne », près de 70 % d'entre eux ont cité l'abstinence sexuelle périodique comme première méthode connue. Plus grave encore, 30 étudiants parmi ces derniers ignoraient superbement à quel moment précis du cycle intervient l'ovulation et quand il est requis de s'abstenir !

Etudiant l'incidence de la planification familiale chez les citadines, M. Bakutuvwidi Makani (1985) a relevé qu'elles avaient certes une *connaissance appréciable* des méthodes contraceptives modernes, mais une *pratique très infime* quel que soit leur niveau d'éducation.

Ainsi arrive-t-on à expliquer que la fécondité dans certaines villes africaines soit aussi importante que la fécondité rurale (A. Romaniuk 1964 ; D. Tabutin 1982 ; J.P. Timnou, 1991). Ce constat, considéré comme une situation transitoire, est justifié par le *pronatalisme inné* des femmes africaines.

Il y a toutefois lieu de croire à une atténuation dudit pronatalisme à la lecture des résultats obtenus dans le Quartier Masina (ville de Kinshasa) par K. Nzita (1987). Selon lui, la tendance observée à la baisse de la fécondité, résulte non pas d'une modification dans les formes d'union, mais d'une *stratégie de survie* adoptée par les parents en réponse à l'acuité de la crise économique internationale du moment.

De ces nombreuses recherches, deux tendances se dégagent. D'une part, il y a *simplification du processus* de mise en couple et de l'autre, *libération de la femme* à l'égard des structures sociales anciennes.

Et, comme traditionnellement, le statut de la femme est lié au mariage et à la maternité, toute modification dans ces domaines ne saurait manquer d'influer sur la procréation.

III - Vers une transition démographique ?

On connaît le processus qui a conduit l'Europe industrielle d'une forte croissance démographique à une faible croissance. Le développement économique a été à la base de l'amélioration des conditions de santé et du déclin de la mortalité. Il s'en est suivi une baisse de la natalité grâce à l'utilisation des moyens contraceptifs par de larges couches de la population.

Jusqu'à-là, l'Afrique Sub-saharienne ne semble pas avoir réuni les conditions socio-économiques requises pour une transition de ce type.

Mais d'ores et déjà, il est plausible d'affirmer que l'Afrique tend à adopter un autre cheminement qui transiterait par de nouveaux comportements matrimoniaux et sexuels.

3.1. Particularité de la nuptialité

Les nouvelles formes d'unions obéissent à un *type spécifique de nuptialité* caractérisé par un *âge tardif d'entrée en union* et une *mobilité matrimoniale et conjugale plus grande*.

La précarité relative des unions de fait et la crainte permanente d'une possible séparation ne sont guère de nature à rassurer la femme et à l'encourager à procréer. Toutefois, ceci n'est pas forcément en contradiction avec le désir de maternité en vue de consolider l'union, la maternité pouvant se limiter à une ou deux naissances.

La faiblesse de la fécondité s'explique, dans ces conditions, par l'effet des moindres durées d'exposition au risque de concevoir.

En effet, les nouvelles formes de mise en couple, même là où elles ne constituent que des étapes transitoires vers le mariage, ont pour effet de retarder l'âge au mariage.

Par ailleurs, la probabilité est grande pour une fille au passé mouvementé (mauvaise conduite, avortements répétés, risques de maladies sexuellement transmissibles, etc.) d'échouer dans une union en qualité de «deuxième bureau». Dans ce cas, sa fécondité est forcément plus faible que celle des femmes restées fidèles aux normes.

De plus, autant les femmes vivant en union de fait sont privées de relations sexuelles régulières, autant elles sont exposées aux maladies sexuellement transmissibles compte tenu de la multiplicité des «coépouses».

3.2. Hostilité psychologique vis-à-vis de la procréation

La faible fécondité des femmes en union résulte d'une *volonté délibérée* et d'une évolution de leurs mentalités.

En effet, les aspirations et occupations des femmes impliquées dans les nouvelles formes d'union deviennent de plus en plus *incompatibles avec leur rôle traditionnel d'épouses et de mères.*

Ce sont avant tout des personnes jeunes, instruites et auxquelles un métier et une rémunération permettent d'avoir une certaine indépendance vis-à-vis de leur famille.

Engagées le plus souvent dans des professions qui exposent aux relations publiques (commerce, vente, services...) elles auront tendance à investir dans la mise en valeur de leur beauté corporelle par souci de toujours plaire et à acquérir ainsi d'autres échelles de valeurs.

Dans leur majorité, les femmes en union connaissent mieux les méthodes contraceptives et les appliquent plus correctement que les autres ; au besoin, elles recourent plus facilement à l'avortement.

A contrario, la plus grande autonomie des conjoints devrait les amener à profiter davantage de leur intimité, à ignorer les tabous en matière de procréation et à maximiser ainsi leur fécondité.

Une plus grande conjugalité, pour peu qu'elle dépasse l'étape du simple effet de nouveauté, pourrait contribuer à compenser la faiblesse présumée de la fécondité des femmes en union de fait.

Prises globalement, les mutations en cours tendent à rendre le contexte mental, socio-culturel et économique hostile à la maternité : les pressions sociales sur l'individu s'estompent, l'enfant devient de moins en moins désirable parce qu'incompatible avec les impératifs nouveaux de réalisation de soi tandis que les femmes en union connaissent les moyens de se passer d'une conception.

BIBLIOGRAPHIE

- AGOUNKE A., 1991. Les formes nouvelles d'union dans les villes de l'Afrique de l'Ouest : aspirations et ruptures, in *Actes de la Conférence «Femme, Famille et Population»*, Ouagadougou (Burkina-Fasso), 24-29 avril 1991, vol. 1, pp. 96-108.
- ANTOINE Ph. et NANITELAMIO J., 1988. *Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique*. Congrès sur le statut de la femme et l'évolution démographique dans le contexte du développement. Asker (Oslo) Norvège 15-18 juin 1988.
- BAKUTUVWIDI M., KINAVWIDI N. et WAY A., 1985. *Planification familiale, fécondité et santé familiale au Zaïre 1982-1984*. INS et Westinghouse Public Applied Systems, Kinshasa.
- KABONGO LUMU, 1986. *Opinions et attitudes des jeunes face à la sexualité. Cas des étudiants de 2^e Graduat en Sciences économiques 1983-1984. Mémoire de licence en démographie*. Université de Kinshasa.
- KARANJA D.W., 1988. The Phenomenon of «Outside Wives». Some Reflections on its Possible Influence on Fertility. Communication au Séminaire sur *La nuptialité en Afrique au Sud du Sahara : Changements en cours et Impact sur la Fécondité*. Centre Port-Royal, Saint-Lambert-des-Bois (Paris, 14-17 novembre 1988).
- LOCOH Th., 1988. L'évolution de la famille africaine. in E. Van de Walle, M.D. Sala-Diakanda et P.O. Ohadike (ed.) *L'état de la démographie africaine*, UIESP, Liège.

- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1992. Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara. Traits permanents et mutations en cours. Communication sollicitée pour la table ronde de l'UEPA sur *La structure et la dynamique de la formation de la famille en Afrique*, 21 p.
- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1991a. Urbanité et évolution des comportements en matière de nuptialité dans les grandes villes du Zaïre, in *Actes de la Conférence «Femme, Famille et Population»*, Ouagadougou (Burkina-Fasso), 24-29/04/1991, vol. 2, pp. 200-226.
- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1991b. *Réflexions sur la problématique de la fécondité des adolescentes au Zaïre*. in Zaïre-Afrique, Kinshasa, décembre, pp. 571-581.
- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1990. *Fécondité, stratégie des naissances désirables et politique de population au Zaïre dans la perspective du deuxième plan quinquennal 1990-1995*. Rapport d'une étude sollicitée par le Ministère du Plan. Programme FNUAP/OIT, ZAI/88/P02 Appui à la planification, Kinshasa, 57 p.
- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1988. *Les grandes villes du Zaïre en 1986-1987 : démographie, urbanisation, habitat et ménage*. Document inédit, 35 pages.
- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1988. *La problématique de la fécondité des adolescentes au Zaïre. Le cas de la zone de Ngaba (ville de Kinshasa)*. Document inédit, 32 p. Kinshasa.
- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1987. *La dynamique de la population de la République du Zaïre*. in Travaux et Recherches Démographiques, n° 3, Département de Démographie de l'Université de Kinshasa, 38 p.
- NGONDO A PITSHANDENGE I., 1980. *De la nuptialité et fécondité des polygames. Le cas des Yaka de Popokabaka (Zaïre)*, Tervuren (n. 109, 1982, 6f +340 p.), Annales du Musée Royal de l'Afrique Centrale.
- NZITA K., 1987. Crise et stratégie de la survie au Zaïre : Est-ce le début d'une révolution démographique ? Département de Démographie, Université de Kinshasa, in *Travaux et Recherches Démographiques*, n. 4.
- OPPONG C. et ABU K., 1986. *Un Guide pour le rassemblement et l'analyse des données sur les sept rôles et le statut des femmes*. Bureau International du Travail - Genève.
- OPPONG C., 1991. Muogal and Parental Roles in African Families : Old and New Models, in *Actes de la Conférence «Femme, Famille et Population»*, Ouagadougou, 24-29/04/1991, vol.1, pp. 79-95.
- ROMANIUK A., 1967. *La fécondité des populations congolaises*. Paris/La Haye Mouton-IRES.
- SALA-DIAKANDA M., 1980. *Approche ethnique des problèmes démographiques. Le cas du Zaïre*. Ed. Cabay, Louvain-la-Neuve.
- TABUTIN D., 1982. Evolution régionale de la fécondité dans l'Ouest du Zaïre, *Population*, 37^e année, n° 1, janvier-février 1982.
- TIMNOU J.P., 1991. Contexte d'une fécondité élevée en milieu urbain, in *Actes de la Conférence «Femme, Famille et Population»*. Ouagadougou (Burkina-Fasso), 24-29/04/1991, vol. 2, pp. 93-105.